



CABINET
Service communication

mardi 3 février 2015

Vigilance météorologique Orange : Neige dans les Bouches-du-Rhône Point de situation à 12h00

L'épisode neigeux prévu par Météo France et signalé hier par la préfecture des Bouches-du-Rhône est en cours. Une dégradation des conditions météorologiques avec des précipitations neigeuses est attendue au cours de la journée du mardi 3 février 2015, sur le nord et l'ouest du département. Les précipitations sont attendues dans l'après-midi dans l'est du département, en soirée puis dans la nuit de mardi à mercredi sur le reste du département et sur Marseille.

Qualification du phénomène :

Episode neigeux notable et suffisant pour engendrer des difficultés de circulation.

Évolution prévue :

La perturbation neigeuse concerne, à la mi-journée, le nord du Languedoc-Roussillon ainsi que l'ouest de la Provence et les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Elle s'étend vers l'est des Bouches-du-Rhône (axe Aix-Marseille) en soirée de mardi et nuit de mardi à mercredi. Ces chutes de neige peuvent atteindre l'agglomération de Marseille dans la nuit de mardi à mercredi.

L'épisode neigeux se poursuit jusqu'à mercredi matin.

Les quantités de neige attendues sur l'ensemble de l'épisode sont

- Dans la vallée du Rhône : 5 à 15 cm, localement 20 cm.
- Dans l'est des Bouches-du-Rhône et l'intérieur du Var : 3 à 5 cm, localement 10 cm.
- Sur le littoral de la région PACA : précipitations sous forme de pluie uniquement.
- Dans la région marseillaise : localement 2 à 5 cm.

Conditions de circulation :

La préfecture renouvelle ses conseils de vigilance et de conduite apaisée et prudente aux usagers de la route qui circulent dans le département. Il est recommandé, avant tout déplacement, de se renseigner sur les conditions de circulation (CRICR, France Bleu Provence) et de prévoir les équipements adaptés pour la conduite sur neige (chaînes, couvertures, etc..)

Des zones de stockage des poids lourds identifiées seront activées si nécessaire.

Transports scolaires :

Par arrêté, la circulation de tous les véhicules publics et privés affectés au transport scolaire sera interdite pour la journée de ce mardi 3 février 2015 sur les routes et autoroutes du département hors Marseille. Cette interdiction pourrait être prolongée mercredi 4 février au regard des conditions de circulation. Les établissements scolaires recevront cependant normalement les élèves.



Conséquences possibles

- ◆ Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues.
- ◆ Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- ◆ Les risques d'accident sont accrus.
- ◆ Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence